

Nous pouvons compter, j'en suis sûr, que le Parlement prendra sans cesse de l'essor, que nous ferons honneur aux grandes réalisations des derniers siècles et que nous nous montrons dignes des nobles sentiments que la résolution de la Chambre des communes britannique souligne si gracieusement.

En présentant ce projet de résolution, à la Chambre des communes de Westminster, le premier ministre du Royaume-Uni a cité les paroles que lord Carnarvon, secrétaire aux colonies de l'époque, avait prononcé en 1867 en proposant la deuxième lecture de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Voici ce qu'il disait alors:

Nous posons les fondements d'un grand État—qui peut-être même un jour surpassera en éclat notre pays. Mais, quoi qu'il arrive, nous nous réjouissons de n'avoir fait preuve ni d'indifférence à l'égard de ses désirs ni de jalousie vis-à-vis de ses aspirations, mais d'avoir honnêtement et sincèrement favorisé sa croissance, dans toute la mesure de nos forces et de notre énergie, reconnaissant en elle les conditions de notre propre grandeur.

Il est réconfortant de voir que la Chambre des communes de Grande-Bretagne, à cent ans d'intervalle, entretient toujours les mêmes sentiments généreux et cordiaux à l'égard de notre pays.

J'ai le plaisir et l'honneur de proposer, appuyé par le très honorable chef de l'opposition, le projet de résolution suivant:

Ayant pris connaissance de la Résolution de la Chambre des communes de Grande-Bretagne transmettant ses plus amicales salutations et chaleureuses félicitations à l'occasion du centenaire de l'établissement de la Chambre des communes du Canada, ainsi que les souhaits les meilleurs pour le deuxième siècle de son existence;

Évoquant la bienveillance constante qui lui a été manifestée par la Chambre des communes de Grande-Bretagne lors de la Confédération, et tout au cours du siècle qui a suivi;

Se rappelant que les institutions parlementaires, notre héritage de la mère des Parlements, ont bien servi le Canada au cours des cent dernières années;

Prie M. l'Orateur de remercier très sincèrement la Chambre des communes de Grande-Bretagne de son message de bons souhaits et de félicitations.

● (5.40 p.m.)

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Je partage les sentiments que vient d'exprimer le premier ministre en cette occasion unique. Le message du Parlement de Westminster fait ressortir, comme le premier ministre l'a dit, que c'est à Westminster qu'a été établi ce régime que nous, dans notre pays, avons appliqué, à quelques modifications près, au fonctionnement de notre Parlement. En effet, c'est le berceau de la liberté qui, de Westminster, nous a donné la démocratie parlementaire et le principe de droit. Celui-ci nous a inspirés le droit commun, les procès devant jury et l'*habeas corpus*. Ce sont

les monuments de la liberté devant lesquels nous, Canadiens, pouvons nous tenir avec fierté.

Dans les sombres jours de juin 1940 à décembre 1941, les Parlements du Royaume-Uni et du Canada étaient, avec les autres dominions du Commonwealth, les seuls défenseurs de la liberté. En 1941, les Nazis ont tenté, par la destruction de l'édifice de Westminster, de miner le moral et la puissance de nos peuples décidés à défendre la liberté. Ils ont réussi à détruire les édifices, mais notre âme est restée intacte.

Nous nous souvenons également que c'est ici, dans cette Chambre, qu'en décembre 1941, le très honorable Winston Churchill, grâce à des paroles ailées, pleines de puissance et de détermination, a mobilisé la pensée, les aspirations et les espoirs des hommes libres du monde entier.

Telles sont les pensées qui viennent à celui qui réfléchit à l'histoire des institutions de notre pays. Il est bon de rappeler l'apport du Parlement de Westminster au Canada d'aujourd'hui. Le premier ministre a mentionné que c'est la collaboration des Anglo-Saxons et des Normands qui a rendu possible l'établissement du système parlementaire, que nous considérons comme un droit et non pas comme une grâce.

Il convient de se rappeler que le Parlement du Royaume-Uni a accordé au Canada la liberté de religion en faveur des catholiques romains, en 1774, soit de nombreuses années avant que ne l'obtienne le Royaume-Uni lui-même. C'est ce même Parlement du Royaume-Uni qui, en 1793, a rendu possible l'abolition de l'esclavage au Canada. C'est en son sein que l'éloquence des Fox, des Pitt, des Sheridan et des Burke a fait naître le gouvernement représentatif au Canada. Fox lança ce dicton voulant que la seule façon de conserver avec avantage les colonies lointaines était de leur permettre de se gouverner elles-mêmes.

Mais c'est au Canada—et parfois, nous l'oublions—qu'un Canadien français a donné l'élan qui conduisit notre pays au gouvernement responsable. Je veux parler de Louis-Hippolyte Lafontaine, qui s'est associé dans ce dessein avec Robert Baldwin. Il soutint qu'un gouvernement parlementaire sans la Couronne ne saurait être envisagé. Voilà certains événements historiques qui se présentent à mon esprit.

Le Parlement britannique a toujours protégé généreusement les minorités, leur religion et leur langue. Le premier ministre a cité les paroles qu'a prononcées lord Carnarvon, homme d'État britannique, à la fin de son discours de présentation du bill de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique à la Chambre